



Formation Post-Permis

La formation post-permis est à effectuer entre le 6ème et le 12ème mois de la date anniversaire de l'obtention de votre permis (la date du permis de conduire, à ne pas confondre avec la date d'édition du titre, date de vos 18 ans si le permis a été obtenu avant les 18 ans).

Elle permet de réduire votre période probatoire jusqu'à 1 an. Ainsi vous pouvez retirer votre "A" plus rapidement et surtout bénéficier de votre capitale de 12 points plus tôt.

Pour être éligible à cette réduction de période probatoire, vous devrez n'avoir commis aucune infraction avant votre formation post-permis et ce jusqu'à la fin du délai.

Cette formation post-permis se déroule sur une journée de 7h où plusieurs thématiques de sécurité routière seront abordées lors d'un échange constructif entre les participants et l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs.

JOURNEE DE 7 HEURES DE FORMATION:

De 9h à 12h et 13h à 17h.

Tarif: 199 euros T.T.C * (Règlement à la réservation).

** Conditions et programme détaillé consultable à l'auto-école*

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

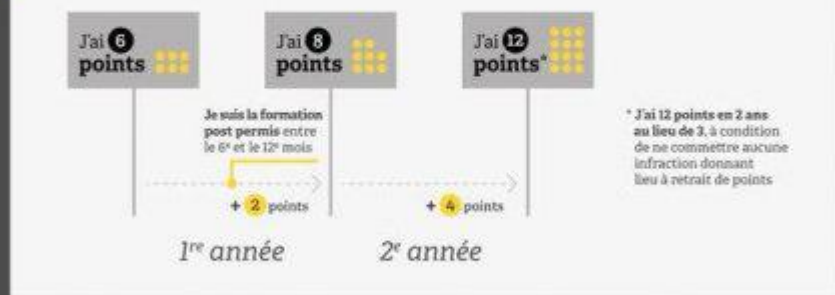
SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?

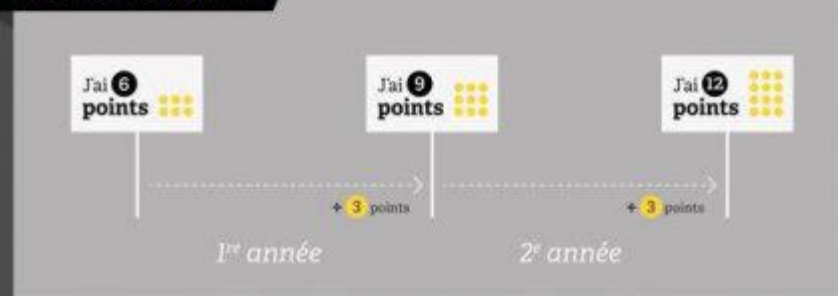


CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

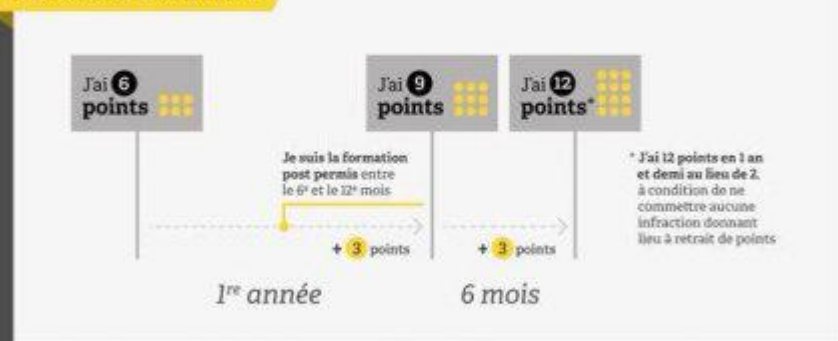
SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**